

1:OBJET & CHAMP D'APPLICATION:

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution & de règlement. Le devis & ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître lors de l'exécution du contrat.

2:DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

L'offre de l'entreprise a une validité de 1 Mois à compter de sa date d'émission. Toute modification de l'offre à l'initiative du client, devra faire l'objet d'une acceptation de l'entreprise & pourra faire l'objet d'une nouvelle offre.

L'offre n'est valable que pour l'ensemble des prestations.

3:INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Coordonnées téléphonique:
en application de l'art:L.223.1 du code de la consommation,nous vous informons de votre droit de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4:AUTORISATION

Le marché est conclu sous condition suspensive d'obtention dans un délai,des autorisations administratives ou de voisinage nécessaire à l'exécution du marché. L'obtention des autorisations lié au marché sont à la charge du client.

5:CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux sont exécutés conformément aux normes & règle de l'art en vigueur à la date d'exécution.

L'entreprise peut refuser d'utiliser les matériaux & produits fournis par le client.

Lorsque les supports révèle des anomalies imprévues & non constatables au moment de l'offre, celle ci pourront faire l'objet d'un avenant pour travaux supplémentaires soumis aux partis concernées.

6:DELAIS D'EXECUTION

Les travaux seront exécuté dans le délai défini avec le client .

Celui ci peut être modifié selon:

délais fournisseurs/délai d'instruction administrative des dossiers/
cas de force majeure/imtempéries/retard des autres corps d'états/
retard fournisseurs/grève générale.

7:MODIFICATION DU MARCHÉ/AVENANTS

Toutes modifications de marché feront l'objet d'un avenant chiffré conclu entre les partis concernés.

8:PRIX

Le prix mentionné sur le devis fixe le prix du marché,toutes modifications fera l'objet d'un avenant.Les prix sont établis selon les taux de TVA en vigueur à la date d'émission.Les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de facturation .

9: RECOURT À UN CRÉDIT

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise.Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique complétée est annexée au contrat.

9.1

Crédit à la consommation(articles L.312-1 & suivants du code de la consommation)

En cas de recourt à un crédit à la consommation: le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 90 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.

9.2

Crédit immobilier(articles L.313-1 & suivants du code de la consommation)

En cas de recours à un prêt immobilier et que le client a manifesté son intention de recourir à un emprunt: le marché est conclu sous la condition suspensive de l'obtention du crédit dans un délai précisé par le client à l'entreprise & qui ne peut être inférieur à un mois de la date de demande de prêt.

Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention ou du refus du prêt,au plus tard dans un délai de 15 jours suivant sa notification.

10: CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les règlements s'effectuent selon les conditions prévues au devis.Le non respect de ces conditions peuvent entrainer une suspension des travaux jusqu'à la régularisation des obligations du maître d'ouvrage.

En cas de non respect des conditions de paiements indiquées au devis & conformément à la LME 2008-776, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal,ainsi qu'une indemnité légale de recouvrement de 40€ seront appliquée.

11:RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter les ouvrages avec ou sans réserves,se fait en présence de l'entrepreneur & du client.Elle donne lieu à un procès-verbal signé des 2 parties,à raison d'un exemplaire pour l'entreprise & d'un exemplaire pour le client.

12:RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de nonexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilier par le créancier de l'obligation non exécutée, 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée sans effets,sans préjudice des dommages & intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

13:RÉSOLUTION DE CONFLITS

En cas de différends & désaccords qui pourraient apparaître lors de l'exécution du contrat,la recherche d'une solution amiable sera toujours privilégier.Pour ce faire,nous vous demandons de nous adresser une demande par écrit. Si aucune solution amiable n'est trouvé,vous pouvez soumettre vos désaccords au médiateur de la consommation. Le seul tribunal compétent est celui dont dépend l'entreprise.

14:RÈGLEMENT GÉNÉRALDE PROTECTION DES DONNÉES(RGPD)

Dans le cadre du RGPD,l'entreprise informe le client qu'elle ne conserve aucune données sensible dans son système informatique.

Les seules données stockées sont les coordonnées des clients, les devis & factures les concernant.

Aucunes données n'est transmise ou revendue à des tiers.

Par la signature du devis ou le paiement de la facture,le client accepte expressément que l'entreprise conserve ces données dans son système informatique pour une durée de 10ans.

Conformément à la législation, le client peut avoir communication des données le concernant(coordonnées/devis/factures),stockées dans le système informatique de l'entreprise, sur simple demande par téléphone/mail ou courrier adressé à l'entreprise.